

Votre compte formation en ligne!

<u>www.maj-na.fr</u>

Inscrivez vous directement sur votre espace MAJ - www.maj-na.fr!
Gérez en ligne vos formations depuis votre compte entreprise et votre compte personnel.

Vous êtes déjà inscrit? Accédez à votre compte:

ÉTAPE 1

- >> Rendez-vous sur notre site et cliquez sur « se connecter »
- >> Cliquez sur « mot de passe oublié »
 compte entreprise : pour gérer les inscriptions
 et dossiers de l'ensemble des collaborateurs
 compte personnel : pour télécharger vos
 attestations de formation.
 - >> Actualisez ensuite votre mot de passe suivant la procédure reçue par mail.

ÉTAPE 2



>> Vérifiez les informations de votre entreprise. >> Complétez et/ou créez la fiche administrative du/des «apprenant(s)», que vous soyez seul ou plusieurs dans l'entreprise.

Vous venez pour la première fois? Créez votre compte :

ÉTAPE 1

- >> Rendez-vous sur notre site et cliquez sur « se connecter »
- >> Créez votre compte :
 compte entreprise : pour gérer les inscriptions
 et dossiers de l'ensemble des collaborateurs
 compte personnnel : pour télécharger vos
 attestations de formation.



Si vous êtes <u>demandeur d'emploi</u>, créez votre compte personnel seulement.

ÉTAPE 2



- >> Renseignez la fiche administrative de votre entreprise.
- >> Éditez la fiche administrative du/des «apprenant(s)», que vous soyez seul ou plusieurs dans l'entreprise.

• VOTRE COMPTE EST MAINTENANT À JOUR, INSCRIVEZ-VOUS!



>> Inscrivez vous et/ou vos collaborateurs à la session de formation de votre choix en suivant les différentes étapes. À réception de votre demande, les documents nécessaires à la finalisation de votre inscription et à votre demande de prise en charge vous seront transmis par mail.

SUIVEZ VOS DOSSIERS ET VALORISEZ VOS FORMATIONS



Sur votre espace, profitez des avantages MAJ et valorisez vos formations auprès de la maîtrise d'ouvrage :

- >> compte entreprise : éditez vos portefeuilles de formation agence document unique répertoriant toutes les compétences de l'agence depuis 3 ans.
- >> compte personnel: éditez votre portefeuille de formation individuel
- >> réglez vos formations par CB comptant, différé ou échelonné sans frais supplémentaires, à réception de vos factures.